

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2632

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à la société Rhodia pour le programme de recherche et développement DURAFIP - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2016**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011**Délibération n° 2011-2632**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à la société Rhodia pour le programme de recherche et développement DURAFIP - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2016**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La chimie et l'environnement représentent, aujourd'hui, le deuxième secteur industriel de la Région Rhône-Alpes par le chiffre d'affaires et le troisième employeur industriel régional avec environ 48 000 emplois directs. Fortement implanté sur l'agglomération lyonnaise, ce secteur économique a été reconnu par la labellisation, le 12 juillet 2005, d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale nommé AXELERA.

AXELERA s'est donné pour ambition stratégique de développer la chimie du futur, devenir un pôle industriel et scientifique leader en Europe et une référence internationale de l'innovation dans ce domaine. Les membres fondateurs sont Rhodia, Arkéma, IFP Energies Nouvelles, Gdf-Suez et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

AXELERA représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur des écotechnologies que la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre.

Les projets de recherche et développement (R&D) labellisés par le pôle font l'objet chaque année d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention cadre pluriannuelle avec l'Etat, dans laquelle chaque partenaire financeur définit son niveau d'intervention.

Par délibération du 11 mai 2009, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement des cinq pôles de compétitivité qu'il soutient et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4,5 M€ pour le pôle de compétitivité AXELERA.

Depuis 2005, AXELERA a initié et coordonné 14 programmes de R&D, soutenus par la Communauté urbaine pour un montant de 6 913 061 €.

En 2011, dans le cadre du 12° appel à projets lancé par l'Etat au titre du Fonds unique interministériel (FUI), la Communauté urbaine est sollicitée pour apporter son soutien au projet DURAFIP.

Le projet DURAFIP

Ce projet a pour objectif de développer, par la simulation prédictive, des pièces polyamides renforcées pour le marché de l'automobile. Les enjeux technologiques principaux sont l'écoconception et l'allègement des véhicules pour une meilleure efficacité énergétique avec un ratio performance/coût favorable.

Actuellement, dans l'automobile, un certain nombre de pièces peu sollicitées mécaniquement ou thermiquement, sont déjà en matière plastique. Afin de pouvoir augmenter encore la part des pièces plastiques sous capot, il faut se concentrer sur des pièces plus structurales qui sont sollicitées mécaniquement et/ou thermiquement. Pour cela, la filière doit se doter d'outils de dimensionnement et de spécification robustes, fiables et adaptés à ces matériaux et ces applications.

Ainsi, les enjeux du projet DURAFIP sont la modélisation de l'endommagement des matériaux, en lien avec les critères de fin de vie et du comportement de la matrice.

Le projet DURAFIP associe 12 partenaires aux compétences complémentaires : 8 acteurs industriels et 4 organismes publics de recherche.

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

La première des retombées attendues est l'extension du domaine d'application du polyamide, secteur industriel stratégique de Rhodia sur la région lyonnaise. Economiquement, les volumes potentiels de polyamide concernés par le projet ont été estimés par une vaste étude marketing mettant en perspective un développement de 50 000 tonnes par an. Cette production sera localisée en France et en Europe.

Si les hypothèses de croissance de la production se vérifient, il est envisagé la création, à Saint Fons, d'une ligne de production supplémentaire générant une cinquantaine d'emplois.

DURAFIP constitue également un projet essentiel dans le cadre du développement de la plateforme d'innovation collaborative Axel'One. D'importants moyens expérimentaux développés dans le cadre du projet seront investis sur le site d'Axel'One situé à Saint Fons.

Le budget total du projet est de 6,96 M€ sur 48 mois, dont 2,4 M€ financés par le FUI et les collectivités locales partenaires selon la répartition détaillée ci-dessous :

Partenaires	Localisation		Assiette de l'aide	Demande de subvention		Origine de la subvention		
	Code postal	Ville	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Fonds unique interministériel (FUI)	Commune urbaine de Lyon	Collectivités hors Rhône-Alpes
Rhodia Opérations	69192	Saint Fons	2 483 119,77	25	620 779,94	320 779,94	300 000,00	
Arts	75013	Paris	547 314,39	100	547 314,39	547 314,39		
Trelleborg-Modym SAS	44474	Carquefou	563 740,04	25	140 935,01			140 935,01
Peugeot Citroën Auto	78943	Velizy-Villacoublay	656 531,77	25	164 132,94	161 132,94		
Sogefi-Filtrauto	14500	Vire	170 898,00	30	51 269,40	51 269,40		
Promold	35160	Montfort sur Meu	305 595,00	45	137 517,75			137 517,75
Ensieta	29806	Brest Cedex 09	264 182,40	100	264 182,40			264 182,40
AXS Ingénierie	76068	Le Havre	399 108,00	45	179 598,60	89 798,60		89 800,00
Armines	01360	La Valbonne	231 165,87	40	92 466,35	92 466,35		
ADI	44190	Clisson	150 192,00	45	67 586,40			67 586,40
CNRS DR 13	34090	Montpellier	140 112,00	45	140 112,00	140 112,00		
E-Xstream Engineerin	98000	Louvain La Neuve	1 047 716,00	100	0,00			
Totaux			6 959 675,24	0	2 405 895,18	1 405 873,62	300 000,00	700 021,56

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet DURAFIP en apportant une subvention de 300 000 € au profit de la société Rhodia, selon les modalités définies dans les conventions de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat et mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans l'objet, le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet DURAFIP, etc." et dans les a) - et c) - du **1°** - du **DELIBERE**, il convient de lire :

- "Rhodia Opérations",

au lieu de :

- "Rhodia" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit de la société Rhodia Opérations dans le cadre du projet de recherche et développement DURAFIP du pôle de compétitivité AXELERA pour la période 2012-2016,

c) - la convention-cadre à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires portant sur leur engagement sur la période 2012-2016,

d) - la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Rhodia Opérations définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 1553, le 11 mai 2009 pour la somme de 4 500 000 € en dépenses.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2012, 2013, 2014 et 2016 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1553, selon l'échéancier suivant :

- 60 000 € en 2012,
- 90 000 € en 2013,
- 90 000 € en 2014,
- 60 000 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.